

Dominique Biedermann

Emergence d'un nouveau capitalisme fiduciaire

La création du Groupement des institutions de prévoyance (GIP) le 18 janvier 1995 a marqué le début de la prise de conscience par les caisses de pension suisses romandes de l'importance de leur rôle d'investisseur institutionnel. Au vu des intérêts communs existant entre les caisses de pension, ces dernières ont progressivement pris conscience de l'avantage à partager leurs expériences, bonnes ou mauvaises, en matière de gestion de fortune. Dans le domaine des placements mobiliers, la coopération entre actionnaires a ouvert la porte à une nouvelle forme de capitalisme fiduciaire, notamment en engageant conjointement le dialogue avec les instances dirigeantes des sociétés.

Au début des années 1990, le renforcement significatif de la part des actions dans l'allocation stratégique de la fortune de la plupart des caisses de pension a conduit à devoir prendre d'importantes décisions sur le type de gestion (gestion interne ou externe, mandats spécifiques ou balancés, approche active ou indicielle, horizon de placement). Au vu de la difficulté à décider de la meilleure stratégie, il est devenu intéressant de partager les points de vue entre responsables des institutions de prévoyance. Le GIP était né !

Un exercice de transparence réussi

Sur invitation de la Caisse de prévoyance du Canton de Genève (CIA), une trentaine de caisses de pension genevoises ont participé à la première séance préparatoire le 6 juin 1994. La volonté de constituer un forum d'information mutuelle et de discussion a clairement été exprimée. Toutefois, il a été décidé que la condition pour y adhérer était d'accepter de communiquer aux autres participants quelques caractéristiques fondamentales de sa propre institution : nombre d'assurés actifs et pensionnés, fortune sous gestion et décomposition de celle-ci en placements immobiliers, en obligations et en actions.

Il est intéressant de relever que cet exercice de transparence a été trop loin pour la moitié des participants. Finalement, ce seront 18 institutions qui gèrent une fortune de 12 milliards de francs suisses qui fonderont officiellement le GIP le 18 janvier 1995. Très rapidement plusieurs institutions d'autres cantons romands ont rejoint le groupe des fondateurs. Vingt ans plus tard, le GIP regroupe une cinquantaine d'institutions qui représentent une fortune de près de 70 milliards de francs !

Du partage d'expérience au dialogue avec les instances dirigeantes des sociétés

Les premières séances du GIP se sont concentrées en priorité sur la gestion des portefeuilles d'actions. Simultanément, différents enjeux en matière de gouvernance et de responsabilité sociale ont touché plusieurs grandes capitalisations suisses. Pour certains des membres du GIP, cela a conduit aux premiers entretiens entre fonds de pension et instances dirigeantes des sociétés concernées. La simplification du capital de l'UBS et la stratégie de croissance de Nestlé ont notamment été au cœur

de ces rencontres. L'engagement actionnarial atteignait la Suisse romande.

Simultanément, le management des sociétés a commencé à réaliser qu'en Suisse également, le capitalisme fiduciaire (traduction de l'expression « fiduciary capitalism » hérité des investisseurs anglo-saxons) avait pris racine. Effectivement, la majorité du capital des sociétés cotées avec actionnariat dispersé n'est dorénavant plus détenue par les actionnaires privés, mais par des investisseurs institutionnels. Ceux-ci ont une responsabilité fiduciaire en matière de gestion de fortune envers des milliers d'assurés. L'horizon d'investissement est délibérément à long terme. L'exercice systématique non seulement des droits patrimoniaux, mais également des droits sociaux s'impose progressivement. De plus en plus d'investisseurs institutionnels commencent alors à voter régulièrement aux assemblées générales des sociétés dont ils sont actionnaires.

Se regrouper pour renforcer sa position

Au fil des années, l'alignement des intérêts des investisseurs institutionnels a dépassé les frontières et les seuls fonds de pension. Un pas important a été franchi en 2006 avec le lancement par les Nations Unies de la plateforme électronique des Principes for Responsible Investment – PRI ⁽¹⁾. Tout à coup, il est devenu possible de partager presque instantanément de l'information avec des investisseurs institutionnels ayant les mêmes préoccupations, mais domiciliés aux antipodes.

¹ www.unpri.org

Il est ainsi apparu très facile de constituer des regroupements internationaux d'actionnaires souhaitant faire pression sur le management d'une société, par exemple pour améliorer sa gouvernance ou renforcer sa responsabilité environnementale et sociale. Aujourd'hui, ce sont 1500 institutions qui gèrent une fortune colossale de 60 000 milliards de francs qui ont adhéré aux PRI.

Dans le sillage de ce mouvement, on a observé ces dernières années la création de divers groupements permanents d'investisseurs afin de faciliter le contact entre actionnaires institutionnels et sociétés cotées. Par exemple, le Carbon Disclosure Project – CDP ⁽²⁾ dont l'objectif est d'inciter les sociétés à compléter un questionnaire unique, afin de communiquer de manière comparable et efficiente un ensemble de données environnementales. Cela permet aux investisseurs d'avoir facilement accès à des informations sur la stratégie climatique et les objectifs en matière de réduction d'émissions de CO₂ des entreprises.

Ce type d'initiative constitue une illustration de l'avènement du capitalisme fiduciaire qui a le grand mérite de fonctionner sur la base d'une autorégulation guidée par les investisseurs institutionnels, ceci sans intervention du législateur. Pour que de tels mouvements aient du succès et perdurent, il est indispensable que les investisseurs institutionnels adoptent un horizon de placement à long terme. Cela contribue à passer d'une vision étriquée concentrée uniquement sur le profit des actionnaires à une approche qui prend en considération les intérêts de toutes les parties prenantes de l'entreprise.

Cette nouvelle forme de capitalisme fondé sur la responsabilité fiduciaire des investisseurs institutionnels a certainement encore un avenir prometteur. Le GIP peut assurément se faire l'écho de cette dynamique en Suisse romande.

² www.cdpproject.net